Image not found or type unknown

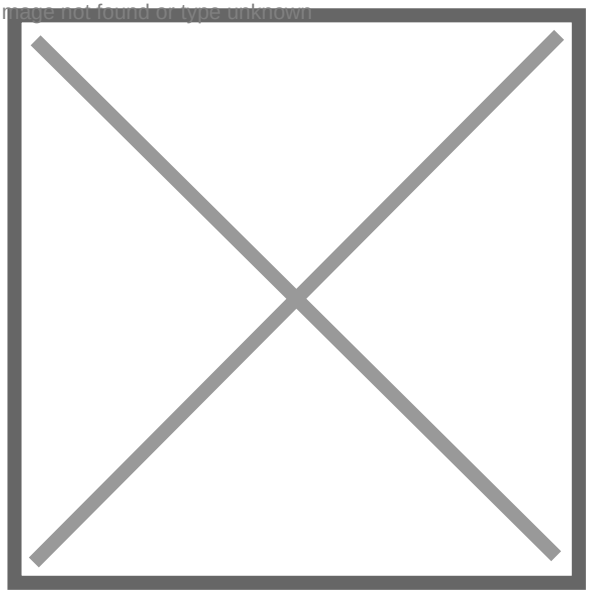

Délégué du personnel et démission

Par **chimoy**, le **02/05/2010** à **21:23**

Bonjour, je compte démissionner de mon mandat de délégué du personnel.
Dans la liste ou je suis (cgt) il y 4 titulaires (dont moi) et 4 suppléants .
En titulaire liste CGT : 3 au collége ouvrier et 1 collége cadre.
Il y a aussi un seul titulaire FO en collége ouvrier.

Mes motivations:
Lors de réunion pour de nouvelles organisation du travail (nouveaux horaires journaliers et mise en route de travail du samedi) , je ne suis plus invité à y participer , pas convié. même pas au courant de la date que ça lieu (histoire de pouvoir poser à l'avance une journée de délégation). un collégue suppléant de la liste CGT , lui y est convié et prend réguliérement des jours de délégations .
Il est clair qu'il est mieux apprécié que moi par les 3 autres délégués titulaires CGT.

La derniére réunion DP/CE, étant présent à l'usine (je travaillais), on ne m'a même pas libéré pour y aller.

Les visites de salon de CE , je n'y suis pas convié depuis longtemps.
Le choix du matériel divers (chéque cadeau, colis annuel, distributeur de boisson, mangé) , j'ai pour ainsi dire rien à dire (on m'écoute et on en tient pas compte).

C'est pourquoi j'en ai marre.

D'ou mes questions:

-Sachant que les prochaines élections ont lieu en octobre 2010, au vue de nombre de délégué CGT et FO de ma boite , ma démission va t'elle généré une éléction anticipée ou un

changement ?

-Le délégué suppléant CGT mieux vu que moi, va t'il devenir titulaire et va t'il grossir son compteur d'heure de délégation avec mon départ?

-Après mon départ, comment va se dérouler l'organisation du CE ,sachant qu'il est tenu à 90% par la cgt et vu que le délégué FO n'a en gros rien à dire sur les projets du CE (sortie annuelle en parc d'attraction, choix et organisation des fêtes de fin d'année, colis de paques , etc...)?

Merci

Par **pepelle**, le **07/05/2010** à **10:42**

1/ Pas d'élection anticipée puisque votre suppléant va prendre votre place (ce qu'il fait déjà d'ailleurs vu vos dires ..)
2/ Pas de modification de la structure du CE qui conservera donc 3CGT et 1 FO

Par **chimoy**, le **07/05/2010** à **21:49**

Bonjour, je m'étais présenté pour pouvoir rêgler les problèmes que l'on rencontre sur le site (besoin de matériel, organisation du travail...).

En gros défendre nos intérets, améliorer les choses .

Seulement au sein de ma liste , il y a un clan bien soudé .

Moi et les 4 supléants de la liste cgt , on fait bouche trou, figuration , on se demande pourquoi continuer .

Exemple, le choix du colis garnis de fin d'année : on dit non , le colis présenté au CE ne plait pas , les gens veulent autre chose et malgré tout c'est ce colis qui est selectionné.

Idem pour la sortie annuelle (parc , musée etc..) ont dit que les gens veulent autre chose , et bin non le clan des 3 titulaires et du suppléant cgt font à leur façon sans tenir compte de nos avis même si numériquement ont est plus nombreux .

Déjà je me demande c'est légal qu'un suppléant prend jusque 2 jours de délégations (2 x 7h) par semaine .

Certes étant dégouté du déroulement de choses (favoritisme, limite mise à l'écart) , ça fait belle lurette que je pose plus de délégation et il est vrai que le titulaire cgt (collége cadre) n'en pose jamais non plus .
Mais le suppléant a t'il le droit de prendre les notres sans nous les demander ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Quand la secrétaire du CE (collége ouvrier et titulaire) était en arrêt maternité , ils étaient bien content que je sois là pour archiver les rapports de réunion, préparer les cartes cadeaux de fin d'année ..... mais après son retour, les choses ont bien changé et mon collégue suppléant a pris clairement ma place , ils sont devenus copain comme cochon.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés